



demande de titre de séjour après un mariage

Par **ced86**, le **01/03/2012** à **10:36**

Bonjour,

De nationalité française, je souhaite me marier avec ma compagne américaine (USA) en France. Nous souhaitons vivre en France.

Nous ne pouvons pas effectuer une demande de visa long séjour avant sa venue, et souhaitons donc suivre la procédure de demande de titre de long séjour à la préfecture qui est proposée lorsque le conjoint étranger est entré légalement en France et qu'une vie commune est établie depuis plus de 6 mois.

Ma question est donc la suivante : ma compagne entrera avec un visa de court séjour (3 mois), comment peut-on donc ensuite témoigner de 6 mois de vie commune ? C'est à dire comment rester en principe 6 mois ensemble alors que celle qui sera alors mon épouse n'est en théorie pas autorisée à rester plus de 3 mois ?

Merci d'avance de votre aide.

Ced